

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 49 (1987)
Heft: 7

Rubrik: La loi et le droit

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Coupable, car les branches de vos arbres gênent le trafic!

(de notre correspondant au Tribunal fédéral)

Les propriétaires d'un terrain qui borde la route sont, par principe, obligés à payer les dommages-intérêts en raison d'actes illicites, p.ex. lorsqu'une branche d'un arbre se trouvant sur leur parcelle entrave la circulation jusqu'à causer des dommages sur un véhicule passant sur la route en bordure. C'est le cas lorsque les propriétaires de la parcelle ont omis d'élaguer les branches à la hauteur nécessaire (gabarit) permettant le bon déroulement du trafic.

C'est la conclusion de la 1ère division civile du Tribunal fédéral, qui résulte du cas suivant: Dans les environs de Genève, à côté d'une auberge campagnarde, il y a un vieil arbre impressionnant. Ses branches principales dépassent la limite du terrain et surplombent la voie publique à moins de 4,5 m de hauteur. Il n'y a, d'autre part, aucun avertissement signalant l'obstacle que représentent ces branches trop longues. Jusqu'à ce jour, les véhicules n'avaient jamais été en danger, car la route mentionnée n'avait été utilisée qu'à sens unique.

Toiture de véhicule endommagée

Hors, en raison de travaux de construction sur le réseau routier, ce tronçon a été utilisé en tant que déviation et sur les deux voies. Des feux réglaient le trafic de telle manière à alterner

le trafic dans les deux sens. Les autorités de police n'avaient jusqu'ici jamais fait objection contre les branches en porté-à-faux. Cependant, un jour, une des branches déchira la toiture d'un poids-lourd haut de 3,80 m, transportant des meubles. Les frais de réparation du véhicule se chiffraient env. à Fr. 17 000.– et la location d'une voiture de remplacement à Fr. 4500.–. Le propriétaire du véhicule obtint le remboursement de ces sommes auprès des propriétaires du terrain.

L'accident était survenu à un rétrécissement de la-dite route. Le conducteur de la déménageuse avait dû porter toute son attention simultanément sur divers obstacles. A sa gauche, une colonne du trafic en sens inverse attendait devant le feu rouge. A sa droite, il avait des barrières; devant lui, toujours sur la droite, une voiture garée en bordure de route le força au contournement par la gauche. De ce fait, il ne remarqua pas particulièrement les branches.

Responsabilité civile

Etant donné que l'arbre ne faisait pas partie de l'ouvrage aménagé par l'homme sur la route, le propriétaire de la route ne fut pas tenu de responsabilité civile et la victime n'était pas passible de faute grave diminuant la cause pour les propriétaires de l'arbre. Que le propriétaire de la route n'ait pas pris de mesures, ni signalé le danger

était un phénomène consécutif au comportement déloyal des propriétaires de l'arbre. Chaque comportement déloyal de personnes privées donnant éventuellement lieu à un accident ne peut être découvert à temps par les autorités. L'infraction est en général la conséquence prévisible de ce comportement. Même un moment d'inattention fautif du conducteur ne peut diminuer la cause principale de l'accident: la taille insuffisante des branches. Et c'est précisément parce qu'il faut compter sur l'inattention par rapport aux obstacles qui pendent trop bas sur la voie que l'ordonnance sur la signalisation routière à l'art. 21, 2ème al. ordonne de placer un signal «hauteur maximale» près de l'obstacle. Ceci s'applique lorsque des véhicules de 4 m de hauteur ne peuvent passer sans danger à cet endroit. Ce fait indique que les conducteurs de véhicules ne sont pas obligés de compter avec de tels obstacles non-signalisés. L'existence de cette ordonnance démontre également, si la signalisation correcte fait défaut, qu'on doit s'attendre à de fausses estimations ou méprises entraînant des dommages (ATF 108 II 53; 103 II 246).

Le juge peut, par contre, réduire le montant de la réparation si la partie lésée a contribué à ce dommage (CO, art. 44). Selon la pratique judiciaire, le conduc-

Fin en page 27

Appareils de soudage

électriques, bobinage de cuivre, testés SEV.
Fabrication suisse, dès Fr. 420.-. Appareils sans
paliers et réglables électroniquement.

Installations de soudage au gaz de protection

Machines à 3 phases, 380 V, 30 à 230 Amp.,
y compris brûleur et soupape, Fr. 1590.-.

Installations de soudage autogène

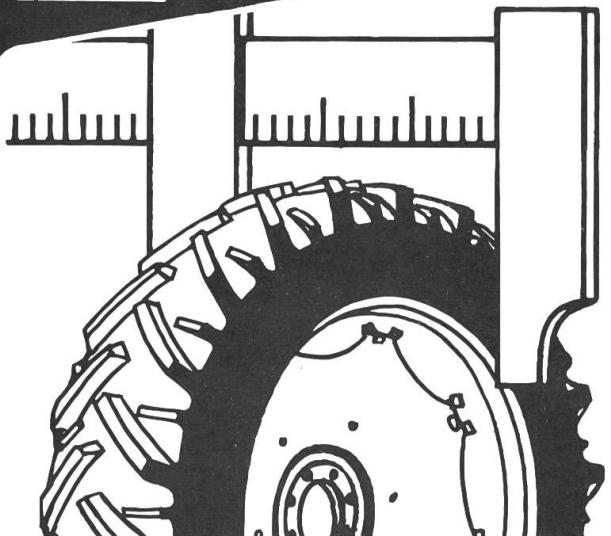
Chariot de soudage, bouteilles d'acier, soupapes,
tuyaux, brûleurs, électrodes, fers de brasage.

Exigez nos prospectus avec liste de prix.

ERAG, E. Rüst, 9212 Arnegg, tél. 071-85 18 55



Gebr. Schaad SA
Fabrique de roues



Des roues sur mesure!

- Ecartement des roues exactement
à votre demande
- Plus de 70 différentes dimensions de 12 à
48 pouces (inches) avec écartement fixe
ou variable
- Coloris d'origine
- Prix incroyablement bas

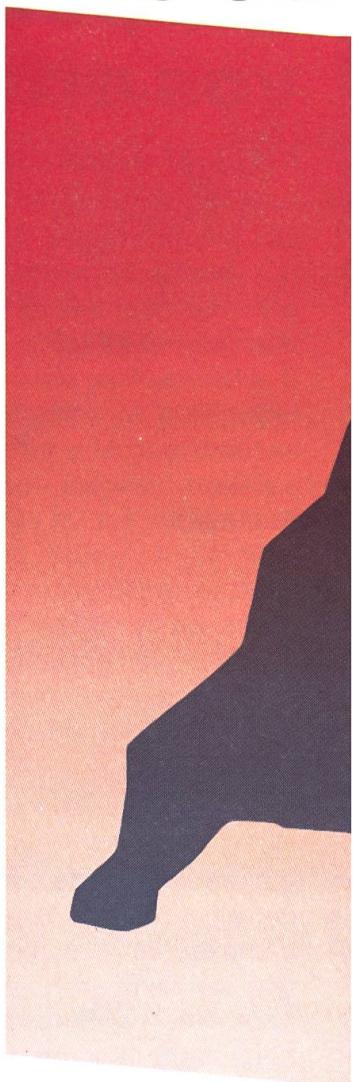
Quelques soient les trous qui s'adaptent
à votre tracteur ou à votre remorque,
nous les forons nous-mêmes avec précision
et rapidité (plus de 2000 jantes non
montées constamment en stock).

NOUVEAUTÉ: Sur demande, nous
montons également des pneus à des prix
vraiment avantageux! Téléphonez-nous
pour que nous puissions vous
donner des conseils.

4553 Subingen
Tél. 065 44 32 82



Le SU



SAME incarne ce qui nous imprime
nous les Suisses!
Technique de pointe, puissance
ment optimal, maniabilité et cc
Tout cela explique le succès de !
Et la preuve qu'il s'impose, c'est
teur moderne SAME figure par
sont les plus vendus aujourd'hu

Importateurs:

– FSA Fribourg, Tél. 037,

cès d'une conception



nne,
ide-
rt.
E!
le trac-
eux qui

Un succès éclatant!
Un tracteur puissant nécessite un service parfait: c'est l'évidence même. Et SAME offre ce service: une organisation d'importation fiable, à laquelle vous pouvez faire toute confiance, des hommes compétents qui vous conseillent, vous écoutent, vous apportent une assistance rapide et efficace.

En bref, le propriétaire d'un SAME a toutes les raisons d'en être fier. En fait, ce mariage de technique, de rendement et de confort correspond exactement aux exigences de l'agriculteur d'aujourd'hui!
SAME: le succès d'une conception!

SAME